



Dépôt à
 La Poste
 le **24/09/21**
 A distribuer
 avant le
29/09/21

LILLE PIC
 SITE DE DEPOT
P4
 LA POSTE
 DISPENSE DE TIMBRAGE

BILLET D'HUMEUR

Après les formidables performances des athlètes français aux J.O. de Tokyo, c'est en digne ministre de l'EN et de la JS que Jean Michel Blanquer récolte les médailles.

La 1^{ère} médaille, celle de l'Arrogance « puisque je suis le plus fort, j'ai toujours raison ! ». Cette arrogance s'accompagne d'un petit goût amer puisqu'il n'a aucunement enseigné dans le 1^{er} et 2^d degré et ne sait pas faire la différence entre un élève de maternel et un élève de terminal.

La 2nde médaille, celle de l'Instabilité. Il manipule et s'adapte à la vitesse de l'éclair, occasionnant quelques mensonges médiatisés. Cette dextérité s'est construite à force d'expériences auprès de spécialistes des tableurs Excel, du management et de la comptabilité. Sa gestion entrepreneuriale

« Education Nationale » vise la dénationalisation ce qui en fait le porte-drapeau d'un gouvernement obnubilé par les chiffres.

La 3^{ème} médaille, l'Asphyxie. « Moins je donne de temps à mon adversaire pour réfléchir, plus j'impose les règles. »

Ses performances les plus convaincantes s'établissent quand ses détracteurs sont évincés (CAPA), en vacances (Vote de la déréglementation du temps partiel et HSA fin juillet 2021) ou asphyxiés par de multiples réformes et recommandations incessantes. La contestation n'en est que plus réduite.

La 4^{ème} médaille, celle de la Diversion ou comment capter l'attention sur un fait pour en faire oublier l'essentiel. Comme cette lettre lue de Jean Jaurès et censurée de cette phrase : « Quel système déplorable nous avons en France avec ces examens à tous les degrés qui suppriment l'initiative du maître et aussi la bonne foi de l'enseignement, en sacrifiant la réalité à l'apparence ! (La dépêche -1988) Ou d'annoncer que bientôt tous les enseignants gagneront 2000 euros (net ou brut ?) alors que pour une grande majorité c'est déjà le cas et que leurs salaires sont largement inférieurs à nos voisins européens.

La 5^{ème} Médaille, l'Abandon. « Plus je contractualise, plus je précarise et plus j'affaiblis le système » JMB maintient le cap d'une logique néolibérale en direction des adultes de demain. Ces futurs adultes sont à l'école dans la souffrance produite par une inclusion aveugle. Ces personnels voient un appauvrissement des possibles dans leur métier par des injonctions irresponsables et des carrières figées. Ces lycéens, divisés de toute part (classes d'exploration, groupes, options, ou sous-groupes) ne peuvent plus ressentir ce sentiment d'Appartenance.

La 6^{ème} et dernière médaille est celle de l'Amnésie. « Tournez autour de l'Arbre de l'Oubli, ayez confiance en moi ! » (L'oubli et le retour- G Ciarcia -2013 -Etudes et essais). JMB est un meneur d'hommes et de femmes, à moins que ce soit dresseur ou vendeur ? Le devoir de mémoire devient impossible et les constructions personnelles, professionnelles et attitudes réflexives deviennent inexistantes.

Comme beaucoup de sportif JMB à une faille : il veut aller trop vite. Ne prenant pas le temps, il s'asphyxie lui-même de produits toxiques nommés déréglementation et néolibéralisme. Mais peu lui importe, JMB fait fi des alertes, des feux rouges académiques, il supprime des postes alors que le nombre d'élèves augmente, il maintient sous presse les forces vives de son ministère. Il maintient le cap...mais quel cap ? Pour quelle éducation ?

Rejoignez-nous au SNEP FSU pour partager, nous soutenir mutuellement dans une aventure syndicale sans médaille dans le respect de nos valeurs, nos différences et professionalités.

Stéphane PRECLIN

P1 Édito
 P2 Contexte sanitaire
 P3 UNSS
 P4-5 Feuille de syndicalisation
 P6 Bilans divers Corpo
 P7 PAF syndical du 1er Trimestre
 P8 Infos FSU : Stage et grève 5/10

Bulletin du SNEP-FSU Lille

Permanence chaque vendredi de 10h à 17h à la Bourse du Travail

SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE Tel : 03.20.47.50.96
 Email : s3-lille@snepsu.net Site Internet : <http://snepsu-lille.net/wp/>



PROTOCOLES SANITAIRES EPS



Cadre sanitaire année scolaire 2021-2022	Doctrine d'accueil	Protocole sanitaire	Activités physiques et sportives
Niveau 2 / Niveau jaune	Cours en présentiel en école primaire	Maintien des mesures renforcées aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)	<ul style="list-style-type: none"> Distances physiques adaptées selon les pratiques sportives. Sports de contacts proscrits en intérieur Port du masque Pas de port du masque en intérieur et en extérieur lors d'une activité physique Port du masque pour les élèves statiques Lieux de pratique Activité physique en intérieur et extérieur sans port du masque Activités aquatiques
	Cours en présentiel au collège	Limitation du brassage par niveau obligatoire	
	Cours en présentiel au lycée	Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	

Cadre sanitaire année scolaire 2021-2022	Doctrine d'accueil	Protocole sanitaire	Activités physiques et sportives
Niveau 1 / Niveau vert	Cours en présentiel en école primaire	Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)	<ul style="list-style-type: none"> Port du masque Pas de port du masque ni en intérieur ni en extérieur lors d'une activité physique Port du masque pour les élèves statiques Lieux de pratique Activité physique en intérieur et extérieur sans port du masque Activités aquatiques possibles Pratiques autorisées <p>Toutes les activités physiques et sportives sont autorisées</p>
	Cours en présentiel au collège	Limitation des regroupements importants	
	Cours en présentiel au lycée	Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	
		Maintien des mesures renforcées aération et lavage des mains	

Cadre sanitaire année scolaire 2021-2022	Doctrine d'accueil	Protocole sanitaire	Activités physiques et sportives
Niveau 4 / Niveau rouge	Cours en présentiel en école primaire	Maintien des mesures renforcées aération et lavage des mains	<ul style="list-style-type: none"> Distances physiques 2 mètres pour les activités en statique, lors des activités en extérieur Activités de contacts proscrites Port du masque pour les élèves statiques Activités sans port du masque uniquement en extérieur Lieux de pratique Activités en extérieur sans port du masque Pratiques autorisées Activités en intérieur proscrites Activités en extérieur à l'exception de celles de contact
		Hybridation pour les élèves de 4ème et 5ème avec jauge à 50 % des effectifs des niveaux	
	Hybridation au lycée avec jauge à 50 % des effectifs de l'établissement	Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire	
		Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré	
		Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas	

Cadre sanitaire année scolaire 2021-2022	Doctrine d'accueil	Protocole sanitaire	Activités physiques et sportives
Niveau 3 / Niveau orange	Cours en présentiel en école primaire	Maintien des mesures renforcées aération et lavage des mains	<ul style="list-style-type: none"> Distances physiques 2 mètres pour les activités en statique, lors des activités en intérieur et en extérieur Activités de contacts proscrites en intérieur et extérieur Port du masque Port du masque en intérieur lors d'une activité physique Port du masque pour les élèves statiques Activités sans port du masque uniquement en extérieur Lieux de pratique Activités organisées sous réserve qu'elles concernent des élèves relevant d'un même groupe Pas de rencontre entre établissements ou entre différents groupes Pratiques autorisées Aucun sport de contact n'est possible Activités en intérieur uniquement de « basse intensité » Activités en extérieur à l'exception de celles de contact
	Cours en présentiel au collège	Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré	
		Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire	
		Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré	
		Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas	
		Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de deux mètres	

A défaut de transmettre ces informations dans nos établissements, notre Ministère communique via une FAQ. Nous vous invitons à en prendre connaissance voici le lien :



<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>



Mise à jour régulière dernière en date du 10/09/2021



COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNEP NATIONAL

Le SNEP-FSU réclamait un protocole de reprise du sport scolaire depuis la rentrée 2020. La direction nationale de l'UNSS (DNUNSS) vient enfin d'accéder à notre demande. Elle vient de rendre public le protocole national (15 jours après la rentrée) valable jusqu'au 15 novembre pour les activités dans le cadre de l'UNSS.

Ce protocole s'appuie fortement sur le texte de cadrage de l'EPS du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS). Sur le principe, le SNEP-FSU n'y voit pas d'inconvénient.

Si nous comprenons les précisions apportées sur le brassage des élèves, **un certain nombre d'affirmations vont à l'encontre des volontés et objectifs affichés par le ministère :**

- Pass sanitaire dans le protocole UNSS : Les collectivités et/ou les transporteurs peuvent exiger le pass sanitaire pour les élèves comme pour les enseignants. Et bien, non ! Ce passe ne peut être exigé :

1) ni pour l'accès aux équipements sportifs. Le SNEP-FSU interviendra auprès des collectivités qui l'exigeraient et en référera aux préfets si nécessaire. Un certain nombre de situations ont déjà été réglées.

2) ni pour les transports publics courte distance ou dans des bus spécialement affrétés (FAQ du 10/09/21, p26)

Que la DNUNSS abandonne les AS et les DD et DR UNSS de la sorte, est inacceptable !

- Distanciation physique dans le protocole DNUNSS : En intérieur, la distanciation d'1m entre 2 personnes est préconisée.

Toujours non! Le cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires (Activités physiques et sportives, p3) affiché sur le site du ministère et faisant foi, précise que la pratique *se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité*. Ce n'est pas du tout la même chose. **Il s'agit d'une interprétation abusive de la part de la DNUNSS** qui ne retient que le cadre général et occulte le paragraphe spécifique « Activités physiques et sportives ».

- Les rencontres dans le protocole UNSS: En intérieur, les sports collectifs interpénétrés de compétitions seront reportés pour les phases qualificatives après le 15 novembre.

Rien ne justifie une telle décision. Handball, Basketball, Futsal etc... se pratiquent en salle ! Seuls les sports de contact ne sont pas autorisés en intérieur (FAQ, p31). **La DNUNSS, en interdisant l'organisation de ces rencontres avant le 15 novembre, compromet toute l'année scolaire** car nous savons bien que le début d'année est crucial pour la suite.

- Dans le protocole UNSS : L'UNSS propose un temps d'activités périscolaires. Non, le sport scolaire (AS et UNSS) ne constitue ni une activité périscolaire, ni extra-scolaire. Il est SCOLAIRE !

Enfin, **si la DNUNSS affirme vouloir agir dans le respect des règles sanitaires, rien ne l'oblige à en inventer**. Le SNEP-FSU regrette vivement certaines affirmations de ce protocole et demandera à la DNUNSS mais aussi au ministère de faire évoluer ce texte dans les plus brefs délais afin de permettre au plus grand nombre de nos élèves de retrouver une pratique sportive et artistique riche et nécessaire.

Secrétariat national du SNEP-FSU Paris,
le 19/09/2021



Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : **SNEP-FSU Bourse du Travail Bd de l'Usine 59800 LILLE**

Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
Situation professionnelle			
Code établissement			
Nom			
Adresse complète			
Echelon (ou groupe pour les retraités)			
Situation administrative (entourez ci-dessous)			
TZR	Poste fixe	Temps partiel :	%
Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agréé stagiaire	
Disponibilité		Congès (parental...)	

Bulletins		Envoi du bulletin FSU ("POUR")	
<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			
Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin			
J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et j'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.			
Date et signature			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Entourez votre catégorie professionnelle	↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓ ↓										
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agréé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
Agréé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					

Catégorie / échelon		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 €	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 €		→ groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 €		→ Groupe 6	132 €		
	Entre 1 001 € et 1 200 €	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 €		→ Groupe 5	117 €	Supérieur à 2 000 €		→ Groupe 7	146 €		
	Entre 1 201 € et 1 400 €	88 €										

Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €
Congé parental - disponibilité	46 €

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.

Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €
Contractuel alternant et autre (CDD)	20 €
Congé de formation	102 €

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Abonnement Bulletin	
Non syndicaux	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	1	2	3	4	5	6	7	8		
Inférieur à 1151 €	51 €	Entre 1 801 € et 2 050 €		-4	groupe 5	103 €	Entre 2 701 € et 2 900 €		→ groupe 9	160 €
Entre 1 151 € et 1 400 €	68 €	Entre 2 051 € et 2 300 €		→ groupe 6	117 €	Supérieur à 2 900 €		→groupe 10	168 €	
Entre 1 401 € et 1 600 €	83 €	Entre 2 301 € et 2 500 €		→ groupe 7	134 €					

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepsfu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT

SEPA
Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :
 - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
 - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Compl. d'adresse _____

CP - Ville _____

Pays _____

Code IBAN _____

Code BIC _____

Paiement récurrent MERCI DE JOINDRE UN RIB

Signature : _____

NE RIEN INSCRIRE ICI

! CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.



Mouvement intra LILLE 2021 - Recours

Pour rappel, la procédure de recours concerne les candidat.es au mouvement intra qui n'ont pas muté ou obtenant un vœu non formulé (procédure d'extension).

6 enseignants d'EPS ont mandaté le SNEP-FSU pour le suivi de leur procédure de recours intra 2021 en vue d'une révision de leur affectation.

Fin juin et fin août, le SNEP FSU Lille a participé en présentiel à 2 réunions bilatérales avec le rectorat, afin d'exposer les arguments pour défendre les recours. L'assistance des dossiers par le SNEP-FSU Lille s'est poursuivie durant tous les congés d'été par des allers-retours de mail avec l'administration.

Au final, tous les collègues ont eu satisfaction dont une révision d'affectation à titre définitif.

Nous pouvons cependant regretter l'inertie de l'administration dans ses décisions puisque certains collègues ont appris la veille de la prérentrée, le résultat de leur recours, les laissant dans l'expectative durant toutes les vacances.



Pour le rendez-vous de carrière, la profession a son mot à dire !

Dans le protocole PPCR mis en place en 2017, les enseignants bénéficient de 3 rendez-vous de carrière à des moments fixes : au 6ème (dans la 2ème année), au 8ème (entre 18 et 30 mois) et au 9ème échelon (dans la 2ème année).

Ces rendez-vous de carrière donnent lieu à l'élaboration d'un compte rendu d'évaluation professionnelle où figurent le positionnement sur les items, les appréciations des évaluateurs (chef d'établissement et IA-IPR EPS) et l'appréciation finale du recteur, du ministre (pour les professeurs agrégés).

Cette année, vous devriez donc avoir reçu votre appréciation finale au maximum le 15 septembre 2021.

Si vous êtes en désaccord avec l'appréciation finale, vous pouvez former un recours gracieux par mail à recours-rdvc-2020-2021@ac-lille.fr (pour les PEPS), à recoursappreciationagreges2020@education.gouv.fr (pour les professeurs agrégés) en vue de demander sa révision dans un délai de 30 jours francs, suivant la notification de cette dernière. Rappelons qu'avant PPCR, après une inspection, nous ne pouvions rien contester. Le recteur ou le ministre dispose alors de 30 jours francs pour vous répondre. Si réponse défavorable ou si non réponse dans le mois suivant votre envoi, vous disposerez de 30 jours maximum pour saisir la Commission Administrative Paritaire (CAP) concernée de votre contestation et demande de révision d'appréciation finale.

Aucune contestation ne sera examinée en CAP si la première contestation n'a pas été effectuée. Il n'y a pas de courrier type pour contester son appréciation finale.

L'administration, par la complexité de la procédure, tente de décourager les collègues de demander une révision. En cas de désaccord, il ne faut surtout pas hésiter à se lancer dans cette procédure. En effet, nombre de collègues ont obtenu satisfaction l'année dernière dans leur contestation.

Carrière, promotions : la transparence doit rester la règle !

Les résultats des campagnes de promotions 2021 (hors-classe, classe exceptionnelle et échelon spécial des Professeurs d'EPS) ont été communiqués aux personnels promouvables en plein mois d'août avec très peu d'informations : absence des rangs pour les non promu.es, non communication du barème du dernier promu.e, non communication des critères de classement...

Les listes des promus 2021 sont soit déjà publiées soit en cours de publication sur les sites administratifs.

Il faut rappeler que dorénavant en l'absence de CAP, seuls les rectorats et le ministère décident des promotions en toute opacité !

Les commissaires paritaires SNEP-FSU ne peuvent donc plus contrôler les opérations de promotion n'étant plus destinataires des fichiers regroupant les données des promouvables avec le classement effectué par l'administration.

Il n'est pas acceptable que les recteurs, rectrices, DGRH n'aient pas à rendre compte des décisions prises. Il faut demander la plus grande transparence sur ces opérations.

Pas promu.e : demander des comptes !

Nous invitons donc chacun, chacune à demander au rectorat ou au ministère (pour les agrégé.es) le barème qui a été retenu, leurs éléments de barème, leurs avis (s'ils n'ont pas été communiqués, ce qui est prévu par les textes), le barème du dernier promu.e, s'il y a eu des promotions hors barème et votre rang de classement.

Mettez en copie le SNEP-FSU LILLE corpo-lille@snepfsu.net vos démarches pour que nous puissions continuer d'intervenir sur cette question, pour nous permettre d'obtenir le retour des CAP, seul gage de transparence dans les opérations de carrière et de mobilité.

Quelques chiffres des promotions 2021 dans l'académie de Lille :

Professeur d'EPS promus						
Hors classe		Classe Exceptionnelle		Echelon Spécial		
Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
49	34	14	14	4	2	
59 %	41 %	50 %	50 %	67 %	33 %	

Agrégés d'EPS promus				
Hors classe		Classe Exceptionnelle		
Homme	Femme	Homme	Femme	
		3		1

Didier BLANCHARD didier.blanchard@snepfsu.net

Le SNEP-FSU et ses commissaires paritaires sont là pour vous renseigner, vous accompagner, vous aider dans la rédaction du courrier, si vous contestiez votre appréciation.

Transmettez-nous à corpo-lille@snepfsu.net une copie de votre lettre de contestation pour que nous puissions défendre votre demande lors de la CAP !

CAP qui est une des dernières que nous conservons.

L'examen des recours par la CAPA des professeurs d'EPS ne se tiendrait, sous toutes réserves, pas avant janvier 2022 ; la CAPN des professeurs agrégés en février 2022.

Bilan 2019-20 des recours rendez-vous de carrière professeurs d'EPS dans l'académie de Lille : sur 10 recours RDVC présentés en CAPA avec une appréciation finale « Très Satisfaisant », 4 ont été réévaluées en « Excellent ».

Didier BLANCHARD didier.blanchard@snepfsu.net

PAF SYNDICAL DU 1ER TRIMESTRE



Le stage syndical est un droit ouvert à tous (12 jours par an), il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence. Votre **demande de congé pour Formation Syndicale** doit être adressée à Madame le Recteur et

transmise par le chef d'établissement **au plus tard un mois avant la date du stage.**

Votre chef d'établissement ne peut émettre un avis défavorable. A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15e jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé (Art. 3 du décret n° 840474 du 15 juin 1984). L'attestation de présence demandée par l'administration vous sera remise à l'issue du stage.

Tous les stages se déroulent à la **Bourse du Travail 276 bd de l'Usine 59800 LILLE**

Thème	Date, Horaires, Lieu	Contact	Inscriptions	Contenu du stage
Stage TZR	Vendredi 22 Octobre 2021 9-17h BT Lille <i>(Date limite d'inscription Mardi 22 septembre)</i>	Didier BLANCHARD 06.03.62.07.78	Administrative : modèle de demande congé pour formation syndicale Voir Site SNEP Lille rubrique "Stages" colonne de droite	
Stage Mutation inter 2022 Titulaires	Jeudi 25 Novembre 2021 9-12h ouvert à tous 14h-17h : réservé syndiqués BT Lille <i>(Date limite d'inscription Lundi 25 Octobre ATTENTION Congé de la Toussaint)</i>	Didier BLANCHARD 06.03.62.07.78		
Stage Mutation inter 2021 Stagiaires	Vendredi 26 Novembre 2021 9-17h BT Lille <i>(Date limite d'inscription Mardi 26 Octobre)</i>	Didier BLANCHARD 06.03.62.07.78	Inscription SNEP : 	
Stage "Ma carrière , ça m'intéresse"	Vendredi 10 décembre 2021 9-17h BT Lille <i>(Date limite d'inscription Mercredi 10 Novembre)</i>	Didier BLANCHARD 06.03.62.07.78		



Une jeunesse plus sportive,
c'est possible !
J'agis avec 

le **15 NOVEMBRE**,
INCONTOURNABLE !
 Journée de formation FSU
 à la bourse du travail (Lille).
 Thème : **le statut du
 fonctionnaire,
 protection des usagers
 et des personnels**
 Intervenant : Paul DEVIN,
 Syndicaliste FSU,
 inspecteur de l'Éducation
 nationale,
 ancien secrétaire général du
 SNPI-FSU,
 président de l'Institut de
 Recherches de la FSU

Formation
 FSU



Appel à la GREVE

Les organisations syndicales **CGT- FO – FSU – Solidaires – FIDL – MNL – UNEF – UNL** réunies le 30 août appellent à la mobilisation de l'ensemble des travailleur-ses du secteur privé et public, et la jeunesse, **le mardi 5 octobre 2021**.

Elles rappellent qu'elles ont mis en garde le gouvernement, au début de l'été, face à ses projets de régression sociale. Elles ont, à cette occasion, formulé des solutions économiques et sociales pour sortir de la crise sanitaire.

Elles s'opposent à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié-es et des jeunes. L'élargissement et l'accélération indispensables de la vaccination demandent de renforcer l'accès à la santé, les moyens de l'hôpital public et de la médecine du travail. Cela nécessite de convaincre et de rassurer, et non de sanctionner les salarié-es.

En cette rentrée, l'emploi est une des préoccupations essentielles des jeunes et du monde du travail. La précarité est en forte hausse, et malgré une opposition unanime, la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage reste d'actualité. Le retour de la réforme des retraites que nous avons combattue et empêchée revient à l'ordre du jour. Gouvernement et patronat veulent imposer de nouveaux reculs sur les retraites. Le chômage partiel a provoqué la plupart du temps des baisses de rémunération importantes.

Trop de salarié.es, notamment les travailleurs-ses particulièrement exposé-es et dits de « 2^{ème} ligne », maintenu.e.s à de bas salaires ne voient aujourd'hui aucune perspective d'amélioration.

Les agent.e.s de la fonction publique attendent toujours et depuis des années des mesures salariales à la hauteur de la perte de leur pouvoir d'achat. Les jeunes ont vu l'investissement dans les aides directes baisser ces dernières années. Le dernier recul en date étant la suppression du repas à 1 euro pour toutes et tous, dont nos organisations réclament le rétablissement.

C'est pourquoi elles exigent :

- L'augmentation des salaires,
- l'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage,
- un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous et l'égalité professionnelle femmes/hommes ;
- la conditionnalité des aides publiques selon des normes sociales et environnementales permettant de préserver et de créer des emplois ;
- l'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et garanties collectives.
- un coup d'arrêt à la précarisation de l'emploi et à la précarité des jeunes en formation et une réforme ambitieuse des bourses ;
- la fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;
- Le rétablissement de tous les droits et libertés pour la jeunesse comme pour le monde du travail.

Les organisations **CGT- FO – FSU – Solidaires – FIDL – MNL – UNEF – UNL** affirment l'urgence d'augmenter le SMIC et les grilles de classifications, le point d'indice de la Fonction Publique, les pensions, les minima sociaux et les bourses d'études.

Elles appellent les femmes et les hommes de toutes les professions, les jeunes, les retraité.es à se mobiliser, **le 5 octobre**, par la grève et les manifestations, pour obtenir de meilleurs salaires, pour leurs emplois et leurs droits et une meilleure protection sociale. D'ores et déjà, elles décident de se revoir à l'issue de cette mobilisation.

Montreuil, le 30 août 2021



**LA GREVE
 YES, WE CAN**

